

# Naturalisation

La naturalisation est un mode d'acquisition de la nationalité française qui n'est pas automatique. Pour en bénéficier, vous devez remplir des conditions liées à la régularité de votre séjour en France, à votre intégration dans la communauté française, etc.



La préfecture de la Haute-Savoie n'est pas compétente en matière de naturalisation.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site de la Préfecture de l'Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-Naturalisation/Naturalisation-francaise> ↗

## Renseignements

C'est la préfecture de l'Isère, en charge du traitement des demandes de naturalisation pour la Haute-Savoie, qui est compétente pour les procédures suivantes :

- › naturalisation (procédure par décret) - réintégration
- › déclaration par mariage avec un Français (article 21-2 du code civil)
- › déclaration par ascendant d'un Français (article 21-13-1 du code civil)
- › déclaration par fratrie (frère ou sœur d'un Français, article 21-13-2 du code civil)

Avant d'entreprendre toute démarche de naturalisation, nous vous conseillons de vérifier les conditions d'éligibilité permettant d'accéder à la nationalité française en consultant le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111> ↗

## Modalités de constitution d'une demande de naturalisation

### Naturalisation par décret

Déposez votre demande directement en vous connectant sur l'application <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/anf/accueil> ↗

## Par mariage

Transmettez votre dossier complet par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Isère  
Plateforme naturalisations / **mariage**  
12 place de Verdun  
CS 71046 38000 GRENOBLE

## Par fratrie

Transmettez votre dossier complet par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Isère  
Plateforme naturalisations / **fratrie**  
12 place de Verdun  
CS 71046 38000 GRENOBLE

## Par ascendant (tous ressortissants)

Transmettez votre dossier complet par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Isère  
Plateforme naturalisations / **ascendant**  
12 place de Verdun  
CS 71046 38000 GRENOBLE



☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :  
Du Lundi au Vendredi :  
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE  
BP 530  
74107 Annemasse cedex